

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 496
MARSEILLE, le 06, 07 et 08 octobre 2023

RESOLUTIONS

Document approuvé le 08 octobre 2023

Classification du document : public

Réunion du vendredi 06 octobre 2023, 18h00-20h40

Présents :

BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis
- LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent -
MARGOUET Chantal (visio) – MIGNON Pascale - PERON Nathalie- RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY
Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusés : BURTHERET Catherine - DUMAS Patrick – HEITZ Camille - BOISFARD Cyrian - DRILLON Pierre

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN
Joël LEBRET	Pdt Comité Régional Normandie

1 – Bilan des régions :

Débat sur les licences, rétrocessions, club France.

• Licences :

Débat autour de l'augmentation du prix de la licence pour la saison 2024-2025, en effet toute prévision d'augmentation éventuelle supérieure à l'indice INSEE devrait alors être votée à l'AG de Bordeaux (12/ 2024).

Rappel du document sur [prix licence adulte loisir des Fédérations de sports de Nature](#) (FF Canoé-Kayak, FF Voile, FF Surf, FF Montagne-Escalade, FF Cyclotourisme, FF Vol libre... fédérations les plus proches de nos process. Document présenté lors de la visio avec les COREG du 12 septembre soir. L'analyse des prix respectifs « adulte » en résumé sont 56, 60, 45, 70, 59, 60 euros. Nous sommes à la FFESSM dans la fourchette basse. Lors des échanges avec les COREG, les avis étaient partagés. Est-ce le moment ?. Arbitrage du CDN ce jour :

Résolution 23/057 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Augmentation seulement du coût de la vie (indice INSEE) sur le prix de la licence saison 2024-2025

Réflexion avec l'Outre-Mer, notamment suite à une demande de la présidente du comité régional Martinique, pour la création d'une « licence » dont la validité serait différente de la licence classique, d'une durée limitée.

• Rétrocessions :

Ce dossier a été abordé avec les Régions lors de la visio COREG du 12 septembre. Les fédérations de sports de nature sont entre 20 et 29% de rétrocessions totales vers les OD (Régions et Codep).

Rappel des montants actuels des rétrocessions sur les [licences adultes](#) aux OD (décidé lors CDN de juin dernier) : total 33,5% de rétrocessions (26.2% pour les régions et 7.3% pour les Codep). Nous sommes redevenus voisins du niveau de taux habituel de rétrocessions Jeunes (33,5%).

Décision : C'est lors du CDN de juin que le montant des rétrocessions sera à fixer comme chaque année, en restant ou non sur cette réversion au tiers, ou la diminuer, ceci sera fonction de la perspective financière.

Réflexion sur la facturation des brevets au futur qui pourrait se faire par le siège et non plus par les régions car la FFESSM est une des rares fédérations à facturer de la sorte (nul besoin de modifier les statuts de la fédération pour changer ce mode de facturation des brevets contrairement aux licences où cela serait nécessaire). Cela faciliterait, vu la pléthore de sortes de brevets le travail des COREG. La problématique est que si c'est le siège qui facture en direct, cela va entraîner un travail plus conséquent au service comptabilité, passant de 17 clients (COREG) à 2.500 clients. Le CDN évoque l'éventualité de recruter un salarié supplémentaire dans un délai de 2 ans et ouvre une réflexion sur le nouveau système informatique pour mettre en place le règlement en ligne des brevets.

- **Club France :**

Le président a évoqué au moment de la visio Coreg du 12 septembre avec les régions la possibilité de délivrer des licences en passant directement auprès du siège de la FFESSM, par le biais du Club France (existe depuis 2011). Cela existe dans de nombreuses autres fédérations de sports de nature pour le loisir. Concept qui permet de participer à la communauté subaquatique avec une assurance, licence pour ceux qui ne font que voyager, qui n'ont pas d'attache avec un club. Il est dommage que beaucoup de clubs refusent de faire un prix licence passager. Noter que la rétrocession vers les OD se fera alors en fonction de l'adresse du licencié.

Résolution 23/058 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Possibilité de délivrer des licences directement au siège par le biais du club France

2 – L'avenir du S.I., audit et diagnostic de cet été :

Joël Leuret est venu gracieusement 3 jours et demi au siège de la fédération au mois d'août pour faire un audit sur le système informatique (SI) et s'est entretenu avec des salariés du siège et des élus. 12 personnes au total que Joël remercie. C'est pour cela qu'il est invité à la réunion de CDN pour rendre son diagnostic sur notre SI. Pour faire une analogie, ce diagnostic est mené comme un examen de santé qui permettra de délivrer des prescriptions, des recommandations et d'établir la liste des organes et fonctions en bonne santé. Le constat est organisé en classant les items selon l'appartenance aux différents aspects métiers dans le périmètre du système d'information en fonction de l'état (risques, vigilance et satisfaisant). Constat : La dette technique est importante, des développements restent à réaliser, des mises à jour qui ne se font plus et la techno des postes téléphoniques est obsolètes. La gouvernance doit subir une profonde mutation et il faut le faire rapidement.

1. Risques élevés

- **Infrastructure :**

L'ensemble des postes de travail des élus et des salariés est un point vulnérable pour provoquer un sinistre avec des conséquences majeures pour le SI. C'est aussi le point le plus facile à solutionner. Il est en train d'être solutionné avec l'achat de logiciels antivirus adaptés.

- **Applications :**

Deux aspects essentiels concernent le travail collaboratif, avec la mise en place d'un outil pour enregistrer les incidents et les demandes des licenciés et OD concernant le SI, d'une part : à savoir un outil de ticketing. D'autre part, former le personnel et les élus sur l'utilisation de la suite bureautique Microsoft 365.

- **Organisation :**

Aujourd'hui la maîtrise d'œuvre est déléguée aux prestataires. Depuis la présence de Théo Grauwain, un suivi est assuré par ses soins et cela améliore nettement la qualité des travaux des prestataires et la sérénité des salariés.

- **Gouvernance :**

Sans véritable roadmap informatique, des projets de modernisation sont réalisés mais l'évolution du SI est gérée en fonction des besoins opérationnels, pas d'une stratégie. Il n'existe pas de comité de pilotage structuré entre le personnel et les élus. Sans portefeuille projets construit, priorisé et partagé entre le personnel et le CDN, le suivi est complexe et par conséquent, le risque de dérapages financier, qualitatif ou temporel est important.

La mise en place progressive d'un DSI (périmètre à définir : type un jour par semaine), et d'instances de gouvernance composé d'élus motivés et de représentants des métiers permettrait un meilleur contrôle des risques et une meilleure planification. La mise place d'une gouvernance permettrait également une gestion plus performante des fournisseurs.

Un des rôles clé du DSI est aussi la gestion du budget. Actuellement, ce vide fonctionnel depuis le début fait que ce sont les dépenses qui s'imposent et qui ont mis en péril précédemment l'existence de la FFESSM.

Autre rôle clé, la gestion de la performance du SI : pas d'indicateurs, donc la gestion de la performance est minimale. Elle est exercée le plus souvent en mode curatif, pour palier à des lenteurs ou plantage des logiciels.

2. Vigilance sur certains risques

- *Infrastructure :*

La sécurité du réseau étendu et le stockage physique des serveurs méritent l'attention.

- *Applications :*

Il faut surveiller le volume de données dont la croissance est importante, pour notre RSO, d'une part, pour le coût de stockage, d'autre part.

La gestion de la dette technique est un point d'attention pour la sécurité et l'ergonomie du SI.

- *Organisation :*

La solution de téléphonie fixe est techniquement obsolète, aucune solution alternative pour la production de licences et brevets en cas d'indisponibilité du logiciel ou matériel n'est disponible.

Le support des utilisateurs se fait par échange de mails, d'appels téléphoniques pour les clients finaux (OD, Clubs, SCA et licenciés), un net progrès est constaté depuis la centralisation et le suivi Théo Grauwin, l'appui d'un logiciel dédié serait bienvenu. Un outil de ticketing cité plus haut permettrait de catégoriser les demandes aux clients afin d'améliorer la productivité des utilisateurs du siège.

- *Gouvernance :*

Une cartographie applicative a été construite récemment en cohérence avec les processus métiers, ce document montre l'absence initiale de définition des données de base et des règles de gestion. Il faut Initier une gestion des risques structurée, en définissant les systèmes critiques, les avaries possibles et les impacts sur la production ,ce qui permettra d'anticiper les problèmes, de mettre en place des actions de consolidation et d'envisager la rédaction d'un PRA (Plan de Reprise d'Activité).

RGPD : une charte informatique est en cours de rédaction. Un projet RGPD a été initié... Mais jamais poursuivie.

- *Empreinte digitale*

Sur un plan technologie les sites sont ok, le SSO (Accès sécurisé) ne l'est pas. La dette technique est importante avec ISIA. La partie de ZOL sera résolue fin octobre 2023.

3. État satisfaisant

- *Applications :*

Sage Ligne 100 pour la comptabilité : le logiciel répond aux attentes du service.

M365 (essentiellement Outlook) un besoin de formation pour améliorer le rendement du logiciel.

Mail in Jet, SendinBlue, Aseptio, Meltwater, Typeform et Adobe Creative cloud sont des logiciels utilisés et maîtrisés, une harmonisation pourrait être envisagée.

- *Organisation :*

AMOA – Gestion des demandes

- *Empreinte digitale :*

Réseaux sociaux : LinkedIn / Facebook / Instagram ... Pas d'avis autre que la sécurité, je ne m'estime pas compétent pour la pertinence du contenu.

- Le plan d'action :

Ce plan est détaillé dans le l'exposé fait au CDN, il est piloté par l'opportunité avec des actions de très court terme (- 6 mois) avec peu d'apport financier pour améliorer l'infrastructure et mettre en place une Direction des Systèmes d'Information et une gouvernance. L'objectif à moins d'un an est de réduire la part du SI, tout en pilotant son renouvellement, l'actuel étant déjà obsolète. À plus long terme, l'objectif est de construire un socle outils/compétence composé des salariés pour permettre aux élus de mettre en place leur politique et stratégie sans passer par une refonte du SI après chaque élection.

Les axes stratégiques (liste des enjeux stratégiques et des objectifs majeurs). Le plan d'action pour les 5 domaines suivi par la présentation du planning prévisionnel en 3 phases :

- Action court terme - 6 mois (exemple : revoir les contrats des prestataires, c'est en cours),
- Action moyen terme de 6 mois à 1 an (exemple : mise en place des choix),
- Action long terme 1 an et plus (exemple : préparer la future externalisation de l'infrastructure).

On évoque la forte possibilité de recruter un prestataire partagé directeur du système informatique (DSI). Son travail sera de compléter la stratégie, d'établir un budget et de solutionner la sortie de notre système informatique.

Un énorme merci et des applaudissements des membres du CDN à Joël pour ce travail très complet sur l'état du SI de la FFESSM.

Alain Delmas regrette de ne pas avoir été interrogé sur l'audit du SI pour l'application TIV et le coin des pros.

Il ajoute que le choix du prestataire est un choix difficile et qu'il ne faut pas retomber dans les travers du passé. Il faut se servir de l'expérience passée pour ne pas reproduire la même chose. De plus, il rappelle qu'il y a encore des développements à faire sur l'application TIV mais que faute de budget, rien n'est fait depuis 1 an. Joël fait remarquer que le TIV (réglementation de l'État) comme l'honorabilité font partie des choses à faire rapidement.

Résolution 23/059 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Recrutement d'un prestataire DSI 1 j /semaine et acceptation du plan d'action présenté et de sa road map

3 – Point sur la situation en AURA (conseils de conciliation du CNOSEF)

1. **Dossier sur la demande d'annulation de toute la procédure disciplinaire fédérale par Mme Cathie Burtheret pour vice de forme** (absence d'instruction préalable au conseil de discipline de première instance).

Proposition orale de conciliation CNOSEF, en attente de la confirmation écrite du CNOSEF :

Pas d'abandon de la procédure mais reprendre la procédure disciplinaire conduite à l'endroit de Madame Catherine BURTHERET devant le conseil fédéral d'appel, en diligentant préalablement une procédure d'instruction en raison des mêmes faits que ceux poursuivis devant ce conseil et sanctionnés par sa décision du 19 juin 2023.

La FFESSM envisage la possibilité de reprendre la procédure d'appel de discipline avec une instruction préalable, malgré les coûts financiers engendrés.

Résolution 23/060 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Autorisation d'accepter le conseil de conciliation.

2. **Dossier sur la demande d'AG de révocation par un collectif de clubs d'AURA selon les statuts, resté sans réponse depuis fin avril par le Comité Directeur d'AURA.**

Proposition orale de conciliation CNOSEF, en attente de la confirmation écrite du CNOSEF :

L'absence de délai écrit, évoqué par le Comité directeur AURA n'est pas justifiable selon la jurisprudence associative, l'obligation d'un délai raisonnable s'impose. Demande de modifier l'ordre du jour de l'AGO du 28 octobre pour le remplacer par l'organisation de cette AG de révocation. En absence, la FFESSM serait justifiée à installer un administrateur provisoire.

Rappel de nos statuts nationaux sur la possibilité d'enlever tout pouvoir au comité régional AURA, à envisager si pas de respect d'organisation du processus statutaire d'AG de révocation :

4.4 - La fédération est habilitée à retirer, le cas échéant, les missions confiées sur le fondement des conditions prévues par le Code du Sport ; dans ce cas, l'organe déconcentré n'a plus d'objet et ne peut plus utiliser ou se prévaloir des noms, sigles, marques, logos et références de la FFESSM.

Résolution 23/061 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Autorisation d'utiliser le 4.4

4 – Dématérialisation des cartes de brevet :

Le président lance le débat sur la possibilité de dématérialiser les cartes de brevet, qui rentre dans une démarche environnementale du RSO. Certains membres du CDN soulèvent le fait que beaucoup de licenciés sont attachés à leurs cartes de certification. Echanges sur ce sujet.

De toute façon, il faudra mettre en place un système de communication pour préparer nos licenciés à cette évolution de notre système, tel que mixage e-carte et carte physique (sur support recyclé).

Noter l'importance pour les licenciés d'afficher son appartenance et de promouvoir la marque FFESSM.

Noter qu'il y a des personnes qui n'utilisent pas l'informatique et qui n'ont pas de smartphone, qu'il y a des lieux où la connexion est difficile.

Noter que chaque licencié a dans son espace (à condition de l'avoir ouvert) l'équivalent d'e-cartes de ces brevets.

Noter que les cartes sont toujours éditées à partir de l'ancienne base 4D et qu'il va falloir le gérer différemment telle qu'une externalisation éventuelle.

Noter enfin le besoin de prendre en compte de l'authentification pour une grande partie de nos cartes par l'hologramme CMAS.

Plan d'action : faire une étude par la newsletter auprès de tous les licenciés, carte physique (recyclée) ou/et carte dématérialisée.

Résolution 23/062 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Etude publique à lancer par la NL.

5 – Module honorabilité pour les formateurs :

En charge de ce dossier : Valérie Félix, Bernard Schittly et le DTN.

- Création d'un module type à utiliser dans toutes les formations
- 2 versions réalisées de présentations PPT :
 - Une « courte » de 25 minutes,
 - Une longue de 35 minutes,
- Mise à disposition des 2 modules en téléchargement dans un onglet-dossier « honorabilité » à créer sur le site fédéral, avec rassemblement des divers documents.
- Les thèmes abordés :
 - Justification le contrat d'engagement républicain annexé aux statuts,
 - La citoyenneté,
 - Le respect des symboles de la république,
 - La lutte contre la discrimination,
 - L'honorabilité assez détaillée,
 - Le dopage.

Bernard Schittly félicite Éric Sarazin pour son travail sur le plan lutte contre le dopage

Réunion du samedi 7 octobre 2023, 9h00-12h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DRILLON Pierre – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie- RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusés : BURTHERET Catherine - DUMAS Patrick – HEITZ Camille

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

Prise de parole de Cyrian BOISFARD pour donner des nouvelles de Michel BUÉ, membre du Conseil des sages, gravement brûlé, suite à son grave accident domestique de cet été.

1 – Point du Président :

Voir annexe des nombreuses représentations et rencontres sur ces derniers mois.

2 – Points du Secrétaire Général :

- Présentation des chiffres concernant les licences et les brevets sur les 5 dernières années sur la période **du 1^{er} septembre au 31 août** (pour faciliter la comparaison en termes de période identique) :
 - Du 01/09/2018 au 31/08/2019 : 140 658 licences,
 - Du 01/09/2019 au 31/08/2020 : 133 31 licences,
 - Du 01/09/2020 au 31/08/2021 : 108 405 licences,
 - Du 01/09/2021 au 31/08/2022 : 128 149 licences,
 - Du 01/09/2022 au 31/08/2023 : 133 495 licences **(+4,17%** par rapport an passé)
- Présentation des chiffres concernant les licences et les brevets sur les 5 dernières années sur la période **du 1^{er} septembre au 31 août** :
 - Du 01/09/2016 au 31/08/2017 : 64 702 brevets délivrés,
 - Du 01/09/2017 au 31/08/2018 : 64 215 brevets délivrés,
 - Du 01/09/2018 au 31/08/2019 : 62 603 brevets délivrés,
 - Du 01/09/2019 au 31/08/2020 : 38 880 brevets délivrés
 - Du 01/09/2020 au 31/08/2021 : 38 071 brevets délivrés,
 - Du 01/09/2021 au 31/08/2022 : 60 004 brevets délivrés,
 - Du 01/09/2022 au 31/08/2023 : 64 538 brevets délivrés **(+7,55%** par rapport an passé)
- Clubs Premium FFESSM :

Mise en place de la catégorie « club premium » pour les clubs asso, suite à sa validation lors du CDN de février dernier. Pour en faire partie, le club associatif doit avoir délivré plus de 100 licences et avoir commandé sur la boutique en ligne plus de 300,00€ de fournitures fédérales. Les clubs premium obtiennent un avoir valable N+1 de 10%.

Cela concerne 82 clubs dont le montant total des avoirs représente 4473,26€. Les clubs ont été prévenus par mail personnalisé cette semaine afin de les féliciter et de les mettre au courant des modalités pratiques. Il est décidé d'envoyer un diplôme « club premium » à ces 82 clubs.

- **Calendrier national prévisionnel :**
 - CDN février : aura lieu les 2,3 et 4 février 2024, CDN élargi CN + COREG.
 - CDN juin : initialement prévu les 15,16 et 17 juin sera déplacé lors du week-end du 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024.
 - CDN octobre : aura lieu les 4, 5 et 6 octobre 2024, CDN élargi CN + COREG.
 - AG nationale à Antibes 6, 7 et 8 décembre 2024.

3 – Points du Trésorier Général et Trésorière Générale Adjointe :

Nous devrions clôturer l'exercice 2022/2023 sensiblement à l'équilibre.

Je n'ai pas aujourd'hui les données pour développer plus les éléments comptables et financiers car nous n'avons pas encore tous les éléments et nous devons finaliser l'exercice avec Sandra, la cheffe comptable, puis Nelly l'expert-comptable et enfin la CAC.

Le planning :

- Élaboration du budget prévisionnel – 20 octobre
- Finalisation de l'exercice comptable avec l'expert-comptable – 27 octobre
- Finalisation de l'exercice comptable avec le CAC – 10 novembre
- Présentation à l'AG de Bordeaux – 2 décembre

Les ambitions :

- Retrouver un équilibre financier – NB : pour la vente des locaux inutilisés (voté en AG), vente en cours.
- Redonner des moyens aux commissions (acté à la réunion du Conseil des commissions 16-17 septembre)
- Réduire la TMA cette année (prévu pour fin octobre), investir pour l'avenir sur l'évolution de notre SI, moderniser nos outils (SUBAQUA numérique)
- Développer de nouvelles pratiques pour augmenter et fidéliser nos licenciés (dont RANDOSUB)

4 – CR budgets prévisionnels des commissions :

- Le budget prévu saison 2023 et consommé des commissions n'est pas entièrement consommé.
- Prévisionnel pour nos CN saison 2024 est de plus d'1 M € + budget communication 65.000 €. Plus important que ces dernières 5 années.

Le président propose que en raison de la forte augmentation du coût aérien due au déplacement du championnat du monde à Kuala Lumpur, on augmente le budget prévisionnel pour le hockey subaquatique de plus de 15K€.

Résolution 23/063 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Augmentation du budget du hockey sub

5 – Programmation visio CDN pour Odj de l'AGO-AGE et validation Budget Prévisionnel :

Visio fixée le mardi 24 octobre à 19h30 pour validation de :

- L'Odj officiel des résolutions de l'AGO-AGE

Visio fixée le mardi 7 novembre à 20h00 pour validation de :

- Du budget prévisionnel 2024 et bilan comptable 2023
- Présentation du projet dossier piscine champ France apnée) si dossier reçu.

6 – Échanges et vote sur dossier Statuts 2^{ème} version pour l'AGE :

Prise de parole du président pour présenter les 3 nouveaux correctifs des **statuts 2^{ème} version**, précédemment diffusée au CDN et aux OD. Ils seront ensuite mis en ligne pour l'AGE :

- Le 1^{er} correctif concerne une précision de délai sur l'organisation de l'AG de révocation,
- Le 2nd correctif est quant à lui demandé par le président de la commission nationale juridique sur l'article 12.2.5
- Le 3^{ème} correctif concerne une précision sur l'article 4.4

Résolution 23/064 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Vote d'acceptation de ces statuts avec les modifications.

7 – Échanges et vote sur dossier RI pour l'AGO :

Demande à ce que le nouveau RI soit mis en ligne sur le site pour l'AGO et à ce qu'il soit envoyé aux OD (version avec les commentaires).

Bernard Schittly remercie Alain Delmas pour sa précieuse contribution.

Résolution 23/065 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Vote d'acceptation du nouveau RI.

8 – Modification Règlement Intérieur Disciplinaire :

- Retour très tardif après relance de la Direction des Sports (DS)
- Beaucoup de modifications demandées sur l'ancien texte
- Nouvelle version en cours de rédaction.

9 – Point sur la suite du REX (phase 3) :

Chantal Margouet fait un état de ce qui est fait et est actif sur le REX.

- Ce qui est prévu fin 2023 et début 2024 :
 - Rappel de l'adresse du site <https://rex.ffessm.fr>
 - Énumération des actions de communication (newsletters, actualités sur le site fédéral).
 - Finalisation de la phase 2 du site pour mise à disposition des REX analysés auprès des plongeurs.
 - Partage des données anonymes avec Lafont Assurances.
- Énumération des actions à venir :
 - Analyse des REX pour mise à disposition des pratiquants (constitution des groupes).
 - Mise en place du réseau de référents régionaux et des relais départementaux.
 - Sensibilisation lors de l'AG par la tenue d'un débat autour du REX.
 - Actions de communication spécifique en cours de réflexion (mise en place de flyers pour le salon de la plongée (SDP) et l'assemblée générale (AG), newsletter spécifique avant l'AG 2023, présent sur SDP 2024 avec un espace spécifique « Bien être-santé-prévention-Rex).

Remerciements adressés à Chantal, demande qu'on communique au sujet du REX dans l'envoi qui sera fait prochainement par le secrétaire général aux OD et aux membres de la fédération.

Débat sur le fait qu'il faudrait intégrer le REX à toutes les formations (commissions autres que la CTN) et pas se limiter qu'aux formations concernant le secourisme comme le RIFAP.

Prise de parole concernant les médecins qui ont la double casquettes (docteur et moniteur). Sûrement préciser que leur expertise sera dans le domaine médical et non pas dans le domaine technique.

10 – Préconisations suspicion accident respiratoire d'apnée en eau libre :

Dossier suivi par Bernard Schittly et Bruno Grandjean MFN. Un argumentaire est associé par la CMPN à la fiche.

- « Révision » de la fiche conseil éditée par la CMPN à la demande de la CNA.
- Après beaucoup d'échanges : avis de la CMPN de jeudi soir.
- Modification effectuée pour ne pas banaliser la situation.

Voici la modification :

1. **Pour la reprise de l'apnée en profondeur (>=15 mètres) ou la participation à une compétition d'apnée :** un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication, établi par un médecin du sport/fédéral ou hyperbare est requis.
2. Attention, l'accès à la profondeur doit rester très progressif et sans efforts (pas de valsava brutal à la descente, pas de demi-tour brutal, ...) !

Résolution 23/066 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Vote : Modification du texte de la fiche de conseil concernant la préconisation en cas d'accident apnée eau libre. Le CDN entérine cette fiche.

11 – Point randosub et guide randonnée subaquatique :

Dossier suivi par Alain Delmas, Emmanuel Serval et Michel Lambinet

- Les acquis :
 - La RANDOSUB est une activité transversale.
 - Définition de l'activité – loisir, familiale, captive, simple, avec un accès à l'autonomie possible.

- Les travaux en cours :
 - Pour le CDN de décembre, présentation des préconisations fédérales finalisées par le groupe de travail.
 - Les Guides RANDOSUB à partir du GP, E1 des commissions techniques, apnée, NAP, PSM, EBS.
 - Création d'un onglet-rubrique RANDOSUB et « nettoyage » du site fédéral avec les bons éléments de langage.
 - Révision de la charte « Points RANDOSUB » pour les anciens (point RAND'EAU) et les « à venir ».

- Les objectifs :
 - Redonner une place à RANDOSUB dans nos activités fédérales.
 - Dynamiser l'activité avec un réseau structuré (communauté).
 - Communiquer – SUBAQUA – début 2024 – et salon de la plongée.
 - Mise en œuvre opérationnelle – au CDN de février 2024.
 - Information et formation pour saison printemps été 2024.

Demande d'Alain Delmas concernant le nettoyage qui doit être fait sur le site de la FFESSM mais aussi sur ceux des commissions pour la mise en place des nouvelles préconisations et qu'elles soient centralisées au même endroit. Demande aussi pour que les commissions fassent valider leurs préconisations par le CDN avant de les mettre en ligne. Vote reporté au CDN de décembre.

12 – Point du groupe de travail sur licence familiale et rando :

DES ENJEUX EXTERNES

L'évolution de la sociologie des pratiques :

- Augmenter la surface de la FFESSM pour peser davantage auprès des partenaires publics et privés / défense de nos intérêts (accès aux sites de pratique, conflits d'usage...).
- Augmenter la surface pour peser auprès des autres acteurs et opérateurs du secteur (FSGT, ANMP, structures commerciales qui sont aujourd'hui non-membres...) et d'autres activités nautiques présentent sur le même terrain de jeu : sports de pagaie, voile, etc...
- Augmenter la surface pour peser auprès des autres acteurs et opérateurs des sports de pagaie.
- La diversité des formes de pratique et des motivations à pratiquer (la pratique la plus simple de mise en œuvre et la plus accessible à tous techniquement et économiquement = la RANDOSUB).

DES ENJEUX INTERNES

Pour nos clubs, SCA, et OD :

- Augmenter le nombre de licenciés et renforcer notre modèle économique.
- Avoir un nombre de licenciés qui traduit notre impact réel sur les territoires.
- Donner plus de visibilité sur les services offerts par notre fédération.
- Fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un « esprit communautaire ».
- Fidéliser les bénévoles (redonner un nouveau souffle à l'engagement bénévole).
- Capter et développer la pratique chez les JEUNES et les FEMININES et les fidéliser.

Pour les pratiquants :

- Considérer que la licence est le lien entre le pratiquant et la FFESSM.
- Concilier la logique d'appartenance à une communauté de pratiquants et la logique de services associés.
- Les identifier et les faire savoir avec une bonne visibilité en pratique de loisir (lien avec action RANSOSUB).

Pour la fédération :

- Public captif – familial – Cibles : jeunes et mixité.
- Envisager une licence digitalisée – limiter les coûts – étude RC avec AXA.
- Voir la possibilité de mise en œuvre d'une licence familiale à coût dégressif.
- Envisager une licence avec une formule de base commune (et un socle tarifaire commun) et développer des options (nouveau modèle économique) – selon évolution du SI
 - Option « scolaire / UNSS » avec les classes « bleues »
 - Option « savoir nager sécuritaire » selon directives CIAA
- Avec des certifications connexes
 - Randonneur autonome
 - Randonneur ECOSUB

Question qui se pose après cette présentation : licence ou ATP ?

Moins de contraintes avec l'ATP notamment pour le CACI. En effet, coût supplémentaire pour la famille, lié à la délivrance d'un certificat médical pour chaque membre dans le but de se faire délivrer cette licence familiale.

Alain Delmas fait remarquer qu'il existe déjà des ATP (exemple le Pass Collectif jeune qui fonctionne, le Pass découverte) et que les structures ignorent que ces produits existent. Il faut communiquer, promouvoir ces produits fédéraux. Le président charge Pierre Drillon pour le marketing du Pass découverte, et de faire une communication auprès des SCA sur cet ATP.

Demande au groupe de travail de réfléchir sur ce nouvel axe d'ATP « Pass famille » et l'assurance RC (voir AIA) est à voir avec Lafont Assurances.

13 – Charte plongée en eau douce, vote :

Présentation de Bernard Schittly.

Cette charte existe depuis très longtemps (2002) et est déjà largement utilisée. L'idée est de lui donner un statut « officiel » à la FFESSM.

Résolution 23/067 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Adoption charte plongée en eau douce

14 – Point sur Tour de France des bases mixité-féminisation :

Prise de parole de Catherine Cherel.

Un tour de France des bases fédérales est organisé :

- Gravière du Fort en mai 2023,
- Niolon en octobre 2023,
- Hendaye en juillet 2024,
- Trébeurden en septembre 2024.

Ce sont des moments de convivialité pour toucher le public des plongeuses, ciblés sur 3 interventions :

- Présentation humoristique sur les idées fausses des femmes en plongée.
- Une intervention bio.
- Une discussion sur les problèmes que rencontrent les intervenants au sein de leur club et de la mixité.

Parution des conclusions dans la revue Subaqua et dans la newsletter.

Présents :

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DRILLON Pierre – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie- RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusés : BURTHERET Catherine - DUMAS Patrick – HEITZ Camille

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

15 – Bilan SCA saison 2023 :

Comme tous les ans, Alain Delmas fait le bilan des SCA :

- Le nombre de SCA au 1^{er} septembre 2023 : 446 SCA dont 44 SCIA (+0,3% en 1 an). 35 radiations pour 2022/2023. 36 nouveau agréments délivrés en 2022/2023.

Ce qui fait 481 SCA gérées dans l'année et représente 95% « de part de marché » (sur les 400 à 450 SCA françaises estimées).

- L'implication fédérale des SCA :
 - Sur la vente des licences : 13727 licences délivrées (-186 licences) soit -1,3% en 1 an, qui représente **10,3% des licences totales**.
 - Sur la vente des certifications : 13927 certifications délivrées (+43 certifications) soit 0,3% en 1 an, qui représente **21,5% des certifications fédérales**.
 - Sur la souscription des assurances AXA-Lafont : concerne 403 SCA (-7 SCA) soit -1,7% en 1 an, qui représente 95% du total des SCA (hors SCIA).
- Le suivi de l'évolution sur 19 ans du nombre de licences, de brevets et du nombre de SCA.
- Classification des SCA :
 - Le nombre total de SCA classifiées : 115 SCA (- 3 SCA soit -2,4%) qui représente 25,8% des SCA.
 - Le détail de la classification :
 - SCA VIP : 21 SCA-VIP (- 1 SCA soit -4,5%) qui représente 4,7% des SCA.
 - SCA-PLUS : 94 SCA-PLUS (-2 SCA soit -2%) qui représente 21,1% des SCA.
- La part d'investissement :
 - Les SCA-VIP délivrent 25% des licences et 27% des brevets.
 - Les SCA-PLUS délivrent 42% des licences et 45% des brevets.
 - Les autres SCA : soit 74,2% délivrent 33% des licences et 28% des brevets.
- Quelques indicateurs en région :
 - Hausse des licences en Aquitaine, HDF, Est, Mayotte et Occitanie.
 - Baisse des licences en IDF, AURA, Guadeloupe et SCIA (étranger).
 - Hausse des brevets en IDF, AURA, Est et SCIA (étranger).
 - Baisse des brevets en Aquitaine, Occitanie, Polynésie.
- Quelques autres indicateurs :
 - Baisse des achats en boutiques de 6 300€ soit de -15%.
 - Augmentation totale du CA réalisé par les SCA de 30 000€, soit de +15%.
 - La baisse par type de licences : adulte (-0,3%) junior (-8,7%) enfant (-4,2%).
 - La baisse des ATP (-91) : Pack-découverte (+13%), Pass-découverte (+45) PE12 : -150 (-13,5%), Autres (+1)
 - Les niveaux 1 ou PE 20 : 5 869 délivrés par les SCA, soit 42% de la part PE 20 sur le total des SCA et 27% de la part des SCA sur le total des PE 20 de la fédération.
 - Part PE 20 club : représente 32% des brevets délivrés par les clubs et 73% du total des PE 20.

Jo Vrijens prend la parole concernant le renouvellement des SCA, mais aussi pour le 1er agrément, et demande s'il ne serait pas possible de remplir le dossier en ligne sur le coin des pros et de faire aussi le paiement en ligne. Alain Delmas explique que cette option a déjà été proposée et envisagée plusieurs fois mais à chaque fois ça n'a pas été fait car on prévoyait une solution globale (saisie des données, paiement et intégration directe dans la base de données), ce qui impliquait un développement informatique couteux et la fédération n'avait pas les ressources financières. Jean-Lou Ferretti rejoint Jo Vrijens pour la mise en place du paiement ligne. A prévoir dans le cahier des charges du nouveau SI.

Il est décidé qu'Alain Delmas contacte le webmaster du coin des pros avec Théo pour envisager la faisabilité de la mise en place d'un développement a minima qui permettra la saisie de la fiche et le paiement en ligne afin d'obtenir et/ou de renouveler son agrément SCA, sans intégration pour l'instant dans la base de données fédérale (solution intermédiaire en attendant la refonte globale du SI).

Débat ensuite sur la réception d'un mail à chaque modification enregistrée sur l'interface des clubs et SCA. Demander à Théo s'il n'est pas possible de regrouper l'ensemble des modifications apportées sur un même mail.

Jo demande aussi s'il n'est pas possible de mettre toutes les factures et avoirs (SCA, clubs et boutique) dans l'onglet facturation de l'interface. Jean-Lou répond que ce n'est pas possible car 2 prestataires différents pour la boutique (ZOL) et l'interface sur le site (ISIA). Jo évoque les problèmes rencontrés pour les commandes de certaines fournitures sur la boutique en ligne.

Le CDN décide de mettre en place un développement pour la boutique. Jean-Lou s'en occupe.

16 – Validation règles de sélection 2024 :

Présentation des règles de sélection en équipe de France par le DTN.

Le DTN rappelle l'obligation de la fédération de produire des règles de sélection en équipe de France ou en collectif national afin de :

- Traduire nos stratégies de haut niveau par discipline et collectif ainsi que nos ambitions exprimées dans le projet de performance fédéral
- Formaliser les « règles du jeu » et le niveau d'exigence le plus en amont de la saison
- Eviter les risque de recours (règles opposables d'où la nécessité de les voter en CDN) : enjeux importants particulièrement pour les sportifs des disciplines reconnues de haut niveau
- Rendre compte (contrat de performance / ANS) à partir d'éléments connus et partagés

Les grands principes qui permettent de construire les règles de sélection sont présentés à savoir :

- Le niveau mondial comme seule référence pour se sélectionner
- La progression par la contrainte (performances attendues)
- Le sens du collectif : appartenance et fierté
- La prise en compte du risque fort de décrochage des 18 – 21 ans et de la relève en général
- La capacité d'effectuer des choix stratégiques en fonction de la concurrence (ciblage d'épreuve, nombre d'engagements par sportifs, limiter les « zones d'ombre »...)
- La stabilité des règles du jeu pour l'olympiade (leur appropriation et leur compréhension par tous les acteurs de la performance prend du temps) sauf évolution significative des performances mondiales et de la densité

La composition des comités de sélection pilotés par le DTN et mis en place pour chaque sélection est précisée :

Avec voix décisionnelle

- Du DTN
- Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- D'un coach de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- De l'élus chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

Avec voix consultative

- Du médecin des équipes de France
- Des entraîneurs nationaux fédéraux en charge d'un Pôle France

Il est rappelé que le comité de sélection agit dans la stricte application des règles de sélection adoptées par le CDN. Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

Le DTN illustre son propos en présentant les outils qui servent à fixer les objectifs de performance à atteindre par discipline et collectif puis à construire les règles de sélection au regard de ces objectifs notamment les performances minimales attendues lors des épreuves sélectives.

18 règles de sélection sont soumises au vote du CDN :

NAP

- EDF Piscine Sénior
- EDF Piscine Junior
- EDF Eau Libre Sénior
- EDF Eau libre Junior
- CN Piscine U16
- CN Jeux Mondiaux 2025
- EDF Universitaire

AP

- EDF Piscine Sénior
- EDF Piscine Junior
- EDF Eau Libre Sénior

HS

- CN Elite 2025
- EDF U24
- EDF U19

PSP

- EDF Sénior
- EDF Junior

Orientation

- EDF Sénior
- EDF Junior

Photo vidéo

- EDF Sénior

Résolution 23/068 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

17 – Objectifs du DD :

Présentation d'Yvon Ropert de ce qui va être mis en place concernant le DD, des objectifs et des enjeux.

Yvon travaille avec le Président, le DTN et Jérôme Hladky pour établir cette feuille de route.

- Présentation des axes de travail pour la FFESSM sur la période projection 2030-2050 :
 - Axe 1 : clubs et gestion des ressources avec présentation des actions qui vont être mises en place rapidement et présentation du lien sur le recueil des retours d'expérience.
 - Axe 2 : une navigation adaptée à l'activité et soucieuse de l'environnement dont le thème est la décarbonation des flottes de navires – modélisation des types de navigation - éconavigation (en attente du retour de Jérôme Hladky et fera l'objet d'un article dans la revue Subaqua).
 - Axe 3 : une éco-gestion des sites, des espaces protégés et une fréquentation sans impact dont le thème est l'éco-gestion des espaces de plongée avec aménagement des sites (bouées de mouillage, parcours éducatifs, les sciences participatives).
 - Axe 4 : les événements éco-responsables dont le thème est les manifestations éco-responsable (cahier des charges des événement éco-responsables. Il est décidé au prochain CDN de ne plus se servir de bouteilles en plastique mais d'aller se servir directement au distributeur d'eau.
- Les moyens :
 - Humain avec les élus et les cadres techniques.
 - Financier.

Yvon Ropert en profite pour faire un point sur le label ECOSUB. Travail de rajeunissement du questionnaire (forme, format) et du logo. Le siège a reçu 2 dossiers de demande de label pour la session d'octobre.

18 – CERFRES :

Présentation du DTN

Dossier piloté par Jérôme HLADKY (CTN développement)

Le dossier a été soumis au CERFRES (*) le 7 juillet dernier. Il a été adopté à l'unanimité. Un arrêté ministériel publiant la décision sera pris dans l'automne. Une fois publié, un délai de 3 mois devra couvrir avant d'être exécutoire.

Nous disposons dorénavant d'un règlement équipements officiellement connu et reconnu des maîtres d'ouvrage et des propriétaires exploitants qui devront dorénavant tenir compte de nos prescriptions pour construire ou rénover une piscine ou une fosse ou autre équipement aquatique.

L'échange avec les membres de la CERFRES aura aussi permis de mettre en valeur les actions conduites par notre fédération dans le champ de la pratique pour le plus grand nombre, de la prévention des noyades, de l'accessibilité (handisub), du sport santé et du haut niveau.

(*) Composition de la CERFRES : Ministère des sports – CNOSE – Conseil national d'évaluation des normes – Association des Maires de France – Assemblée des départements de France – Association des régions de France – Ministère en charge des collectivités locales – Ministère en charge de l'écologie – Ministère en charge du handicap – Ministère du budget – Fédération(s) concernée(s) par le sujet (FFN).

19 – Salon de la plongée, stand et participations :

Le président rappelle les dates du prochain salon de la plongée : du jeudi 11 janvier au dimanche 14 janvier 2024, nocturne le vendredi soir, dont le thème est 360 degrés.

Même architecture du stand constitué de 4 espaces (loisirs et découverte, sciences et culture, sports de compétition, sport et santé – Prévention et Rex. Les visuels vont changer. Odile Bouvet demande s'il est possible de prévoir sur le stand un panneau « espace jeune ». A voir avec Albane Puget et Pierre Drillon.

Réflexion sur la participation des membres du CDN car la prise en charge de tout le monde ne sera pas possible : faire un roulement, définir des créneaux... Pour les commissions, il est décidé, comme l'année dernière, prise en charge de 2 référents par commission.

Il est décidé de refaire une réunion avec les bases fédérales animée par Jo Legorguillé. Une conférence est prévue sur le sport santé par le Pr Lotz et le Président. Une autre sur Erasmus et Handisub pilotée par Manu Serval.

Vincent Maran s'interroge sur la faisabilité de mettre un écran par commission mais Michel Lambinet répond que ce n'est pas possible.

Il est aussi décidé que la FFESSM organise sur son stand un apéro le vendredi soir et voir et d'évoquer avec les présidents de région la possibilité de relancer ou pas l'apéro des régions.

20 – Point sur Oxyjeunes et activités Jeunes au futur :

Présentation d'Odile Bouvet et Emmanuel Serval.

Le challenge Oxyjeunes aura lieu le 4 novembre 2023 à Toulouse à la piscine Léo Lagrange pour les licenciés de 8 à 17 ans. Présence du Président national et de Nicole Boulay, Présidente du Comité Régional Occitanie.

Sur 11 régions en métropole, 6 régions présentes : Occitanie, Grand-EST, CIBPL, BFC, Normandie et Nouvelle-Aquitaine.

Présence potentielle de 92 jeunes, 39 accompagnants et le staff de bénévoles sur place sera constitué de 60 personnes. Ce Challenge intègre aussi les jeunes en situations de handicap, avec une catégorie dédiée et des épreuves adaptées.

La compétition sera organisée de 9h30 à 17h00 suivi de la remise des récompenses qui permettra d'attribuer des coupes aux vainqueurs et des cadeaux offerts par nos sponsors : Vieux campeur (tee-shirts et bonnets), Beuchat qui fait un déstockage (masques, sacs ...). A voir pour des bons cadeaux valables dans les bases fédérales.

A noter que le reportage de cet événement sera assuré par Emmanuel Serval avec la commission nationale photo vidéo sous-marine et Patrick Dumas s'occupera de la partie dans Subaqua.

Un bilan sera fait après le 4 novembre. On peut déjà dire que cette organisation n'a pas été simple mais le « concept » Oxyjeunes est très bien. Odile Bouvet salue le travail considérable d'Emmanuel Serval.

Discussion autour de l'organisation de la prochaine édition du Challenge Oxyjeunes : en 2024 ou en 2025 ? sur quelle période : en avril ou en mai (long week-end) ? Cela n'est pas possible car on ne peut pas faire 2 fois le même événement sur un même exercice budgétaire. Vacances scolaires d'octobre 2024 ? Si le challenge est organisé tous les 2 ans, peut-être le combiner avec les rencontres jeunes régionales. Suite des échanges mais il ressort que la période de mai n'est pas une bonne idée car c'est une période déjà très chargée en compétitions.

Énumération ensuite des objectifs du plan d'action et de leurs responsables :

- Objectif 1.6: Revisiter les formats d'enseignement et de certification adaptés aux jeunes
Responsable : Grégory Poirier.
- Objectif 2.1: Jeune reporter. Responsable : Patrick Dumas.
- Objectif 2.4 : Trophée des jeunes remis en janvier 2025. Responsable : Christine Lacroix.
- Objectif 2.5 : Rencontrer les jeunes au salon de la plongée. Responsable : Patrick Dumas.
- Objectif 3.1 : Développer le secteur transversal en créant des certifications. Responsable : Emmanuel Serval.

21 – Boutique vestimentaire :

Présentation de Catherine Cherel et Pierre Drillon.

Constat de Pierre Drillon: une collection vieillissante qui s'essouffle. Des immobilisations avec des produits qu'il a fallu acheter et stocker. Malgré les 2 pics de vente annuels (AG et SDP) où se font 80% des ventes de l'année, il a fallu faire un déstockage à la rentrée de l'ancienne collection pour écouler les stocks.

Une étude comparative a été faite et il s'avère que les prix des articles de la boutique vestimentaire FFESSM (nouvelle collection) se valent avec ceux de nos concurrents directs (Finway, Au vieux-campeur et Kanumera).. Pour la nouvelle collection, éviter les stocks. Une fois l'article vendu, on en fait la demande au fournisseur qui l'expédiera directement à l'acheteur. C'est très avantageux financièrement de ne pas avoir de stock et cela évite de garder sur les bras des articles comme pour les anciennes collections.

Présentation des idées de la nouvelle ligne vestimentaire par Catherine Cherel (chemises, tee-shirts, sacs, vestes, casquettes, futas). Il est décidé de garder les marinières et les chemises en jeans dans la nouvelle collection.

Le CDN décide de lancer la nouvelle boutique vestimentaire à l'AG de Bordeaux et au Salon de la plongée 2024.

Réunion du dimanche 7 octobre 2023, 9h00-12h30

Présents :

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DRILLON Pierre – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie- RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel

Excusés : BURTHERET Catherine - DUMAS Patrick – HEITZ Camille - VRIJENS Jo

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux (en visio) :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr David Cartron	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent non représenté</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mme AUPETIT Amandine	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Denis MARTIN	Auvergne Rhône Alpes – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusé</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

1 – Résumé par le Président des décisions CDN. Évolution âge moyen licencié :

- Pas d'augmentation supérieure à l'Insee en 2025 sur le prix de la licence. Noter que nous sommes dans la fourchette la plus basse des Fédérations de sports de nature pour le prix de la licence adulte.
- Audit du SI par Joël Lebreton. Déficit structurel malgré coût majeur avec des régressions régulières. Plan d'action validé. Le document complet sera envoyé aux régions.
- Point sur la situation du Comité Régional AURA (2 conseils de conciliation du CNOSF).
- La vente en cours d'une partie des locaux du 5 rue du Chantier (partie la plus excentrée).
- Finalisation du module honorabilité citoyenneté rendu obligatoire dans le cadre du contrat d'engagement républicain. Il sera mis en ligne et adressé aux commissions.
- Vote et mise en ligne de la 2^{ème} version des statuts et du RI, pour AGE et AGO.
- Lancement de la phase 3 du Rex. Financement par mécénat des assurances Lafont.
- « Révision » de la fiche conseil Accident respiratoire apnée eau libre, éditée par la CMPN à la demande de la CNA.
- Validation à l'échelle nationale de la charte de la plongée en eau douce.
- Bilan des SCA (% licences, % brevets)
- Lancement de la nouvelle boutique vestimentaire pour l'AG de Bordeaux et le Salon de la plongée.
- Le Président de la commission nationale NAP, Pierre-Jean Bontoux, a démissionné pour raisons personnelles. L'intérim est assuré par David Cartron (validé par la commission).
- La Présidente de la commission médicale nationale, Anne Henckes, a démissionné pour manque de disponibilité. Jean-Pierre Phan Van assure l'intérim.
- L'ensemble des régions ont reçu un document pour annoncer qui représentera le président et CDN aux AG régionales.
- Évolution de l'âge moyen du licencié. Présentation du président de l'évolution sur 5 ans. On voit depuis 2021 une vraie modification de l'âge moyen du licencié (homme et femme) dans le bon sens. Nous sommes passés de 45,5 ans à 42,5 ans. On constate aussi une augmentation des femmes dans la plongée.

2 – Organisation de l'AG de Bordeaux, sujets transversaux samedi :

- Clubs premiums. Demande de Nicole Boulay de recevoir la liste de clubs premiums de sa région. Un mail sera envoyé dès lundi à chaque région avec la liste de leurs clubs premiums. Envoi d'un diplôme.
- Présentation du calendrier national prévisionnel. Attention, la date du CDN de juin a été modifiée. Reste à savoir si c'est un CDN restreint ou élargi. La décision sera prise en début d'année.
- Point sur l'AG de Bordeaux : présentation des 3 thèmes lors du débat transversal du samedi matin. Rappel de Jean-Lou Ferretti que les votes seront électroniques.
- Appel à projet concernant l'organisation de l'AG nationale 2025. Pas d'organisateur à ce jour. Demande aux régions de relayer cet appel aux Codeps.

3 – Dossier ANS parts territoriales, bilan réunion avec ANS au siège :

Présentation de Bernard Schittly.

- Bilan de la saison 2023 : 623 500 € attribués :
 - La part club a péniblement atteint les 44,32 % contre 44,78 % en 2022
 - Pour 2024 : obligation d'avoir une part club de 50 %
 - La somme pour les OD par région ne pourra pas dépasser la somme attribuée aux clubs de la région
 - Si l'enveloppe régionale n'était pas atteinte, re-ventilation des sommes restantes vers les clubs des autres régions.
 - Nécessité d'inciter, d'aider, d'accompagner les clubs pour atteindre cet objectif.

- Demande de l'ANS de valoriser une demande dans le cadre du trophée « impulsion sport » :
A été retenue une action des pompiers du Gard pour développer des actions avec l'éducation nationale.

- Bilan des CRF de 2022 :
 - Les CRF des régions ont tous été déposés et évalués
 - Certains clubs n'ont pas encore déposé leurs CRF :
 - carence des CTAS qui doivent détecter ces « oublis »,
 - sous peine que le remboursement ne soit exigé,
 - relance de ces CTAS pour qu'ils contactent les 14 clubs,
 - le motif évoqué est souvent que l'action n'est pas encore terminée et demande de report,
 - ceci n'est plus autorisé par l'ANS,
 - seule la crise COVID avait permis d'obtenir cette dérogation.

- Bilan de la rencontre ANS au siège :
 - Pauline AUGÉ notre référente était au siège le 3 octobre 2023, en présence du DTN et du Président.
 - discussion sur beaucoup de sujets. Très positif.
 - dont le contrat de développement (informatique, emploi ...)
 - dont la part territoriale
 - le montant où il ne sera pas demandé de remboursement est désormais fixé à 50 €.

- Remerciements aux membres des CTAS et du CNAS pour leur travail
- Remerciements tout spécialement à Aurélie pour son exceptionnelle contribution au fonctionnement du CNAS
- Rappel, *save the date* : le 16 janvier à 18 H 30, visio ANS part territoriale pour les présidents de région, les CTAS et le CNAS

4 – Bilan du Conseil des Commissions Nationales :

Le Conseil des Commissions Nationales a eu lieu à Marseille les 16 et 17 septembre 2023. En voici quelques points :

- Augmentation du budget prévisionnel pour le hockey subaquatique de plus de 15K€ (coût de l'aérien pour le championnat du Monde déplacé en Malaisie).
- Dans le but d'améliorer la communication et la médiatisation, il a été demandé un référent dans chaque commission.
- Partenariat (hockey subaquatique)
- Point sur le carnet de plongée : le projet de l'application mobile va être lancé. Il est demandé à Pierre Drillon de lancer la communication sur le carnet de plongée.
- Il a été évoqué un RIFA unique sans scaphandre mais la commission apnée n'est pas d'accord.
- Point sur la Randosub.
- Le support de formation (PPT) aux problématiques de violences dans le sport a été évoqué.

Prise de parole de Nicole Boulay qui se fait porte-parole de Jean-Pierre Phan Van concernant le manque d'implication des médecins fédéraux.

C'est la retranscription même des propos de Bruno Grandjean qui représentait la CMPN à ce Conseil national. Il ne parlait donc pas de ce qui se passe en région car le MFN est conscient du travail de commission en région et que ce n'est pas toujours évident à cause du manque de médecins et du manque de motivation. Vu avec le secrétaire général un erratum peut être fait.

5 – Dossier CTS :

Le DTN et le président seront reçus à la Direction des Sports début novembre, qui sera l'occasion de discuter des moyens humains et financiers car en fin d'année 2025, un poste de CTS doit être supprimé. Généralement, on profite d'un départ à la retraite pour supprimer le poste mais ça ne sera pas possible en 2025.

Ce RDV sera l'occasion de montrer que les CTS ont des compétences rares (mission de travail avec les services de l'État, dans la formation au sein des CREPS ...) et la suppression de ce poste se fera au détriment des établissements. Prise de parole du Président de Normandie sur les conséquences de la perte de son CTS dans le passé.

Un courrier va être rédigé et signé par 5 régions (Occitanie, Paca, Nouvelle-Aquitaine, Ile de France et éventuellement Normandie). Le président demande d'être informé du texte final pour relecture.

Sébastien Allègre évoque la possible piste de la Députée Sophie Panonacle qui est toujours bienveillante sur les actions menées au niveau de la région.

6 – Composition du CNAS, vote :

A la demande de l'ANS, un membre du comité d'éthique doit être présent au CNAS. Le comité d'éthique a désigné Georges Parquier.

Résolution 23/069 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Georges Parquier intégré au CNAS en tant que membre comité d'éthique

7 – Partenariats, mécénats, appels à projet :

- Sponsoring ViaSanté : permettra de mettre en place et de financer la cartographie des points Sport Santé.
- Sponsoring Banque Populaire Méditerranée : soutien financier pour le championnat du monde de NAP et mise en place d'un partenariat plus important dans le futur.
- Sponsoring Ag2R régional : partenariat concernant le handicap.
- Mécénat Ag2R national : demande de subvention sur 3 ans de la somme de 25 000€ chaque année sur des actions type santé. On aura la réponse fin novembre.
- Mécénat Rex Assurances Lafont : permettra de lancer la phase du Rex.
- Appel à projet sur REX. Résultats positifs
- Appel à projet production A-V : concerne le projet d'un film sur le Hockey féminin, chaîne sport en France. Résultats pour novembre.
- Erasmus sport « One health UW » : à représenter l'année prochaine auprès de l'Europe, avec meilleure mobilisation des Fédérations étrangères participantes.

8 – Questions des Commissions nationales :

- Orientation Subaquatique :

* Abaissement de l'âge pour l'IE de 18 ans à 16 ans (sous tutorat)

* Abaissement de l'âge pour MEF1 de 20 ans à 18 ans

* Abaissement de l'âge pour MEF2 de 22 ans à 19 ans

* Abaissement de l'âge pour IN de 24 ans à 22 ans

Résolution 23/070 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Hockey Subaquatique :**

* Budget : problématique de différence de budget prévisionnel pour le déplacement à Kuala Lumpur pour les équipes jeunes, n'ayant eu l'information sur la destination finale que fin juillet, nous nous retrouvons avec une différence de prix estimé du billet d'avion dans le budget ré-évalué. La différence de budget est d'environ 15 k€. Réponse : Validé par le TG et le TGA

* Organisation d'une compétition internationale en France : Une première cible éventuelle pourrait être les championnats de zone Europe/Afrique pour les élites et masters en 2025. Y-a-t'il des contraintes à prendre en compte ?

Réponse : attention nous organisons un Championnat du monde NAP eau libre sur budget 2024-2025

- **Biologie et Environnement :**

Adoption de la charte de la plongée en eau douce.

- **Apnée :**

* Ajouts et modifications règlement compétition Apnée piscine : C'est reporté car non validé par DTN.

Remarque du DTN : on applique ce qu'il y a dans le nouveau règlement même s'il n'a pas encore été acté (pour la catégorie d'âge).

* Adoption du document sur les accidents respiratoires d'apnée en eau libre lors des séances de travail ou en recherche de profondeur compétition. Validé hier en CDN.

- **Nage en Eau vive :**

Modification du Règlement Sportif

Modification équipement obligatoire pour la course en ligne.

Modification de la durée de validité du CACI pour les compétitions :

- Pour les adultes datant de moins d'un an au jour de la compétition ou d'une identité fédérale.
- Pour les mineurs seule est exigée la présentation d'une attestation de réponse négatives au questionnaire de santé de moins d'un an, tel que prévu depuis 2021.

Résolution 23/071 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Modification du Règlement Sportif NEV

- **Plongée scaphandre et Technique :**

- Validation de fin de cursus des INS suivants avec numéro d'affectation :

- IN 216 Sébastien ALLEGRE

- IN217 Magali FREY

- IN 218 Florian HAMON

- IN219 Stéphane LAROCHE

Résolution 23/072 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Nominations adoptées à l'unanimité

- Demande de postes IN pour la saison 2023/24

La CTN demande l'ouverture de 4 postes pour renouveler les effectifs du collège des Instructeurs Nationaux, dont un poste féminine.

Résolution 23/073 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Création d'une éventuelle carte Guide de Palanquée pour les PA40 obtenant leur examen de Guide. Il est décidé de reporter le vote.
- Reconnaissances des diplômes ANMP :
 - La CTN s'est montrée favorable à la reconnaissance des **diplômes Recycleurs** ANMP comme équivalents aux formations FFESSM. Il est demandé de rajouter la notion de réciprocité sur « ANMP recycleur ».
 - La CTN s'est montrée favorable à la délivrance d'un TIV FFESSM à un titulaire d'un **TIV** ANMP après suivi d'un stage de réactivation FFESSM.

Résolution 23/074 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Reconnaissance adoptée à l'unanimité

- Nom des sessions MF2 2024

La CTN propose le nom de Claude Arzillier pour ses sessions d'examens 2024.

Résolution 23/075 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

9 – Points divers :

Vote du jury concernant les 2 dossiers de demande du Label Ecosub. Acceptation du dossier du Gobie Club, qui devient une nouvelle structure labélisée. Le dossier du St-Mandrier est à revoir et sera représenté lors de la prochaine session.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

